

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2025-07/30C

Objet : RAPPORT D'ACTIVITES DE L'EPCI POUR L'ANNÉE 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 juillet, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	26
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	23		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Jean GAUZE, Valérie LISSARRE, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Thérèse NEGRE, Robert OLIVE, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Nathalie PINEAU, Colette ROIG, Jean ROMEO, Manon SABARDEIL, Louis SALA, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration : Danielle CULAT donne pouvoir à François BONNEAU
Pierre ROGE donne pouvoir à Eva SOUBIELLE
Katia ROMAGOSA donne pouvoir à Thierry DEL POSO

Absents excusés : Stéphane CALVO, Joëlle CANAVY, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Ange GARCIA, Pascale GUICHARD, Thierry LOPEZ, Marie-Claude PADROS, Angèle PEREZ, Pierre ROSSIGNOL, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance : Dominique ANDRAULT

Date de convocation : 25 juin 2025

Le Président expose à l'Assemblée,

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose qu'un rapport annuel sur l'activité de l'Etablissement Public doit être établi afin de retracer son activité au cours de l'année N-1. Le Conseil de Communauté doit en prendre acte.

Ce rapport doit ensuite être transmis aux maires des communes membres qui le présentent en conseil municipal.

Le rapport de l'année 2024 est présenté au Conseil Communautaire.

EN CONSÉQUENCE ET APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS,

Vu l'article L 5211-39 du CGCT,
Entendu le rapport d'activité de l'Etablissement Public de 2024,

➡ **PREND ACTE** dudit rapport,

↳ **DIT QUE** le rapport sera transmis aux maires des communes membres afin d'être présenté en conseil municipal,

↳ **DIT QUE** le rapport sera annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

